



CHARTRE DE LA JOUEUSE

Une charte, ce sont des droits, des devoirs, des règles de vie à respecter !

Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement !

La joueuse vient au rugby pour être formée en tant que joueuse et éduquée en tant que Femme.

La joueuse est le vecteur de la promotion du Club Plessis-Meudon Rugby, par son comportement sportif et par l'image qu'elle donne sur et en dehors du terrain.

« être une vraie sportive reconnue et appréciée de tous »

LA VIE DU CLUB :

- **Respecte son environnement et adopte un comportement digne** et courtois envers les partenaires, adversaires, arbitres, supporters, dirigeants, bénévoles, responsable municipal ou personnel en charge des installations sportives.
- **Applique les consignes sanitaires de distanciation sociale selon les directives de santé publique en vigueur.**
- **Fait preuve de politesse vis-à-vis de tous.**
- **Doit être valablement licenciée au Club Plessis-Meudon Rugby afin de pouvoir participer aux matchs et entraînements du Club.**
Être à jour de sa cotisation avant le début effectif des compétitions (sauf dérogation expresse du Comité Directeur).
- **Respecte les locaux** (terrains, vestiaires, club-house, bus ...) **et le matériel** (maillots, ballons ...).
- **Porte un signe distinctif du club les jours de match**, nous vous demandons de porter à minima un élément les jours de match (casquette, polo, survêtements ou autres).

Le Club House est un lieu de vie qui se doit de rester propre, sain et convivial.

Il est donc interdit de :

- **Être en état d'ébriété au sein du club.**
- **Consommer de l'alcool pendant les plages horaires de présence de l'école de rugby et des catégories jeunes.**
- **Fumer à l'intérieur du club house et/ou de préparer du matériel à fumer.**
- **Consommer ou préparer des substances illicites et interdites à la consommation par la loi française aux abords du club ainsi que dans les vestiaires, salle de musculation ou l'infirmerie.**

Ces interdictions sont également en vigueur pendant les transports et lors des déplacements de nos équipes.

Chacun est libre de faire ce qu'il souhaite mais cela ne peut altérer l'image du club et ne peut se faire aux vues de tous.

Le non-respect de ces règles de vie, les débordements physiques ou verbaux seront sanctionnés.

LE TERRAIN

- **Respecte une hygiène de vie compatible avec la pratique du rugby**
- **S'engage à ne pas absorber de produits non autorisés légalement**
- **S'engage à être présente en fonction du calendrier des matchs de championnat.**
- **Est assidue et sérieuse aux entraînements et aux matchs, est ponctuelle**
- **Préviens son responsable d'équipe en cas d'absence ou de retard**
- **Ne quitte pas l'entraînement en cours de séance sans avoir prévenu son entraîneur (seul habilité à en définir la fin) et sans avoir eu son autorisation.**
- **Est solidaire et loyale dans son comportement et ne confond pas combat et violence, agressivité et agression, engagement et aveuglement**
- **Encourage ses coéquipières et pardonne les erreurs de ses partenaires**
- **Respecte et accepte les faiblesses et les points forts de ses partenaires**
- **Respecte les choix de l'Entraîneur pour la constitution des équipes**
- **Respecter les règles et les fondamentaux du RUGBY en termes de jeu ou d'éthique**
- **Joue avec la tenue fournie par le club les jours de match**
- **Respecte toutes les décisions de l'arbitre, se replace à distance réglementaire après un coup de sifflet, sans contestation ou commentaire.**
- **Serre spontanément la main aux adversaires à la fin du match**
- **Laisse les locaux propres (straps, objets...) et range le matériel et son maillot après chaque match et après chaque entraînement**

Une commission constituée d'entraîneurs, dirigeants et joueuses représentatifs de l'état d'esprit du club pourra être saisie pour établir toute sanction allant jusqu'à l'exclusion définitive du joueur en cas de non-respect du règlement intérieur et/ou de la charte.

Nom et prénom de la joueuse ou de son représentant légal : _____

*En prenant une licence, je m'engage à respecter le règlement intérieur et la charte.
Faire précéder la signature par « Lu et approuvé » pour le joueur ou son tuteur légal*

Fait à Meudon le